

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5201.00.00		Coton, non cardé ni peigné.		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- -Coton non cardé ni peigné dont la longueur de fibre n'excède pas 28,57 mm :			
	11	---- -Dont la longueur de fibre n'excède pas 25,4 mm.....	KGM		
	19	---- -Autres.....	KGM		
		---- -Dont la longueur de fibre excède 28,57 mm :			
	21	---- -Pima américain	KGM		
	29	---- -Autres.....	KGM		
52.02		Déchets de coton (y compris les déchets de fils et les effilochés).			
5202.10.00	00	-Déchets de fils	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		-Autres :			
5202.91.00	00	-Effilochés	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5202.99.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5203.00		Coton, cardé ou peigné.			
5203.00.10	00	-- -En ruban	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5203.00.90	00	-- -Autres	KGM	5 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
52.04		Fils à coudre de coton, même conditionnés pour la vente au détail.			
		-Non conditionnés pour la vente au détail :			
5204.11		--Contenant au moins 85 % en poids de coton			
5204.11.10	00	-- -Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils à coudre de coton ou de fils à broder Schiffli	KGM	4,5 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 4,5 %
5204.11.90	00	-- -Autres	KGM	8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5204.19.00	00	--Autres	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5204.20.00	00	-Conditionnés pour la vente au détail	KGM	8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
52.05		Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant au moins 85 % en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail.			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
-Fils simples, en fibres non peignées :					
5205.11		--Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)			
5205.11.10 00	--	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5205.11.20 00	--	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils à coudre de coton ou de fils à broder Schiffli	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5205.11.90	--	Autres		8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-----Contenant du spandex (elasthane)	KGM		
	90	-----Autres	KGM		
5205.12		--Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)			
5205.12.10 00	--	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5205.12.90	--	Autres		8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-----Contenant du spandex (elasthane)	KGM		
	90	-----Autres	KGM		
5205.13		--Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)			
5205.13.10 00	--	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5205.13.90	--	Autres		8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-----Contenant du spandex (elasthane)	KGM		
	90	-----Autres	KGM		
5205.14		--Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)			
5205.14.10 00	--	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5205.14.20 00	--	Uniquement de coton blanc ou blanc cassé ou uniquement de coton blanc ou blanc cassé et de fibres discontinues de polyester blanc, filés sur anneau (autres que simili-retors et fils chinés), écrus ou blanchis, titrant 190 décitex ou moins (52,63 numéros métriques ou plus), devant servir à la fabrication d'étoffes de bonneterie ou de vêtements en bonneterie	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5205.14.30	00	--Uniquement de coton, contenant 12 % ou moins mais pas moins de 1 % de fibres de coton teintes, filées sur anneau, titrant 190 décitex ou moins, devant servir à la fabrication de vêtements tricotés ou de tricots	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5205.14.90		--Autres		8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Contenant du spandex (elasthane)	KGM		
	90	----Autres	KGM		
5205.15.00	00	--Titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		-Fils simples, en fibres peignées :			
5205.21		--Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)			
5205.21.10	00	--Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5205.21.90		--Autres		8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Contenant du spandex (elasthane)	KGM		
	90	----Autres	KGM		
5205.22		--Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)			
5205.22.10	00	--Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5205.22.20	00	--Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils à coudre de coton ou de fils à broder Schiffl	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5205.22.90		--Autres		8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Contenant du spandex (elasthane)	KGM		
	90	----Autres	KGM		
5205.23		--Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)			
5205.23.10	00	--Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5205.23.90		--Autres		8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Contenant du spandex (elasthane)	KGM		
	90	----Autres	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5205.24		--Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)			
5205.24.10 00		--Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5205.24.20 00		--Uniquement de coton blanc ou blanc cassé ou uniquement de coton blanc ou blanc cassé et de fibres discontinues de polyester blanc, filés sur anneau (autres que simili-retors et fils chinés), écrus ou blanchis, titrant 190 décitex ou moins (52,63 numéros métriques ou plus), devant servir à la fabrication d'étoffes de bonneterie ou de vêtements en bonneterie	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5205.24.30 00		--Uniquement de coton, non conditionnés pour la vente au détail, filés sur anneau, écrus, titrant moins de 166 décitex, devant servir à la fabrication de tissus	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5205.24.40 00		--Uniquement de coton, contenant 12 % ou moins mais pas moins de 1 % de fibres de coton teintes, filées sur anneau, titrant 190 décitex ou moins, devant servir à la fabrication de vêtements tricotés ou de tricots	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5205.24.90		--Autres		8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Contenant du spandex (elasthane)	KGM		
	90	----Autres	KGM		
5205.26.00 00		--Titrant moins de 125 décitex mais pas moins de 106,38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques)	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5205.27.00 00		--Titrant moins de 106,30 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques)	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5205.28.00 00		--Titrant moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques)	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		-Fils retors ou câblés, en fibres non peignées :			
5205.31		--Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)			
5205.31.10		--Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail, ou devant servir à la fabrication de fils à coudre de coton ou de fils à broder Schiffli		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Devant servir à la fabrication de fils à coudre de coton ou fils à broder Schiffli.....	KGM		
	20	----Devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail.....	KGM		
5205.31.90		--Autres		8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Contenant du spandex (elasthane)	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	20	-----Autres, titrant en fils simples 1475 décitex ou plus (n'excédant pas 6,8 numéros métriques en fils simples).....	KGM		
	90	-----Autres	KGM		
5205.32		--Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)			
5205.32.10	--	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail, ou devant servir à la fabrication de fils à coudre de coton ou de fils à broder Schiffli		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-----Devant servir à la fabrication de fils à coudre de coton ou de fils à broder Schiffli	KGM		
	20	-----Devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail.....	KGM		
5205.32.90	--	Autres		8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-----Contenant du spandex (elasthane)	KGM		
	90	-----Autres	KGM		
5205.33.00	00	--Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5205.34.00	00	--Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5205.35.00	00	--Titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		-Fils retors ou câblés, en fibres peignées :			
5205.41		--Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)			
5205.41.10	--	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail, ou devant servir à la fabrication de fils à coudre de coton ou de fils à broder Schiffli		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-----Devant servir à la fabrication de fils à coudre de coton ou de fils à broder Schiffli	KGM		
	20	-----Devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail.....	KGM		
5205.41.90	--	Autres		8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-----Contenant du spandex (elasthane)	KGM		
	90	-----Autres	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5205.42		--Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)			
5205.42.10		--Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail, ou devant servir à la fabrication de fils à coudre de coton ou de fils à broder Schiffli		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Devant servir à la fabrication de fils à coudre de coton ou de fils à broder Schiffli	KGM		
	20	----Devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail.....	KGM		
5205.42.90		--Autres		8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Contenant du spandex (elasthane)	KGM		
	90	----Autres	KGM		
5205.43.00	00	--Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5205.44.00	00	--Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5205.46.00	00	--Titrant en fils simples moins de 125 décitex mais pas moins de 106,38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques en fils simples)	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5205.47.00	00	--Titrant en fils simples moins de 106,38 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques en fils simples)	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5205.48.00	00	--Titrant en fils imples moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques en fils simples)	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
52.06		Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant moins de 85 % en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail. -Fils simples, en fibres non peignées :			
5206.11.00	00	--Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	KGM	8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5206.12.00	00	--Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	KGM	8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5206.13.00	00	--Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	KGM	8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5206.14.00	00	-Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5206.15.00	00	-Titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
-Fils simples, en fibres peignées :					
5206.21.00	00	-Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5206.22.00	00	-Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	KGM	8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5206.23.00	00	-Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5206.24.00	00	-Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5206.25.00	00	-Titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
-Fils retors ou câblés, en fibres non peignées :					
5206.31.00	00	-Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	KGM	8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5206.32.00	00	-Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	KGM	8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5206.33.00	00	-Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5206.34.00	00	-Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	KGM	8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5206.35.00	00	-Titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	KGM	8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
-Fils retors ou câblés, en fibres peignées :					
5206.41.00	00	-Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	KGM	8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5206.42.00	00	-Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	KGM	8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5206.43.00	00	--Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	KGM	8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5206.44.00	00	--Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	KGM	8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5206.45.00	00	--Titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
52.07		Fils de coton (autres que les fils à coudre) conditionnés pour la vente au détail.			
5207.10.00		-Contenant au moins 85 % en poids de coton		8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----À broder.....	KGM		
	20	----À crocheter ou à tricoter à la main	KGM		
	90	----Autres.....	KGM		
5207.90.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
52.08		Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m².			
		-Écrus :			
5208.11.00		--À armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m²		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Uniquement de coton, d'un poids n'excédant pas 40 g/m ²	KGM		
	20	----Autres, devant servir à la fabrication de vêtements.....	KGM		
	90	----Autres.....	KGM		
5208.12		--À armure toile, d'un poids excédant 100 g/m²			
5208.12.10		--Uniquement en fils de coton peignés, titrant en fils simples pas plus de 100 décitex (100 numéros métriques ou plus en fils simples), devant servir à la fabrication de chemises ou de blouses; De fils titrant en fils simples au plus 60 décitex (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples), comprenant tous les tissus dont la mesure moyenne des fils dans la chaîne et dans la trame est d'au plus 60 décitex en fils simples (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples)		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----De fils titrant ou moyennant en fils simples au plus 60 décitex (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples).....	KGM		
	20	----Uniquement en fils de coton peignés, titrant en fils simples pas plus de 100 décitex (100 numéros métriques ou plus en fils simples), devant servir à la fabrication de chemises ou de blouses.....	KGM		
5208.12.20	00	--Autres, uniquement de coton, brossés des deux côtés, devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.12.30		--Autres, devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Popelines et draps.....	KGM		
	20	----Tissus imprimés et à draps (non grattés ni brossés).....	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	90	-----Autres.....	KGM		
5208.12.40	00	---Uniquement de coton, de fils de trame ou de chaîne ayant subi une torsion d'au moins 1.050 tours par mètre, devant servir aux fabricants transformateurs seulement pour la production de tissus teintés et apprêtés à l'intention de l'industrie du vêtement	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.12.90		---Autres		10 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-----Popelines et draps.....	KGM		
	20	-----Tissus imprimés et à draps (non grattés ni brossés).....	KGM		
	90	-----Autres.....	KGM		
5208.13		---À armure sergé, y compris la croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5208.13.10	00	---Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.13.20	00	---Uniquement de coton, de fils de trame ou de chaîne ayant subi une torsion d'au moins 1.050 tours par mètre, devant servir aux fabricants transformateurs seulement pour la production de tissus teintés et apprêtés à l'intention de l'industrie du vêtement	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.13.90	00	---Autres	KGM	10 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.19		---Autres tissus			
5208.19.10	00	---Uniquement de coton, d'une largeur d'au moins 66 cm et d'au plus 104 cm, ayant au moins 157 et au plus 385 fils au 10 cm dans la chaîne et ayant au moins 133 et au plus 275 fils au 10 cm dans la trame, d'un poids au moins 95 g/m ² , devant servir à la fabrication de couches	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.19.20		---Autres, devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-----Armure satin.....	KGM		
	90	-----Autres.....	KGM		
5208.19.30	00	---Uniquement de coton, de fils de trame ou de chaîne ayant subi une torsion d'au moins 1.050 tours par mètre, devant servir aux fabricants transformateurs seulement pour la production de tissus teintés et apprêtés à l'intention de l'industrie du vêtement	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.19.90		---Autres		10 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-----Armure satin.....	KGM		
	90	-----Autres.....	KGM		
		-Blanchis :			
5208.21		---À armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m²			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5208.21.10 00	--	De fils titrant en fils simples au plus 60 décitex (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples), comprenant tous les tissus dont la mesure moyenne des fils dans la chaîne et dans la trame est d'au plus 60 décitex en fils simples (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples)	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.21.20 00	--	Tissus en gaze, uniquement de coton, d'un largeur n'excédant pas un mètre, d'un poids n'excédant pas 65 g/m ² , devant servir à la fabrication de chiffons enduits de résine	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.21.30 00	--	Uniquement de coton, devant servir dans la fabrication de plâtres orthopédiques, d'éclisses orthopédiques ou autres supports semblables	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.21.40 00	--	Uniquement de coton, blanchis aux fins de la teinture seulement, de fils de trame ou de chaîne ayant subi une torsion d'au moins 1.050 tours par mètre, devant servir aux fabricants transformateurs seulement pour la production de tissus teintés et apprêtés à l'intention de l'industrie du vêtement	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.21.50 00	--	Uniquement de coton, produits par filature à anneaux, devant servir à la fabrication de ruban autoadhésif	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	--	Autres :			
5208.21.91	---	Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	Gaze.....	KGM		
	90	Autres.....	KGM		
5208.21.99	---	Autres		12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	Gaze.....	KGM		
	90	Autres.....	KGM		
5208.22		-- À armure toile, d'un poids excédant 100 g/m²			
5208.22.10	--	Uniquement de fils de coton titrant en fils simples pas plus de 60 décitex (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples); Uniquement de coton, d'une largeur d'au moins 66 cm et d'au plus 104 cm, ayant au moins 157 et au plus 385 fils au 10 cm dans la chaîne et ayant au moins 133 et au plus 275 fils au 10 cm dans la trame, devant servir à la fabrication de couches		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	Uniquement de fils de coton titrant en fils simples pas plus de 60 décitex (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples)	KGM		
	30	Uniquement de coton, d'une largeur d'au moins 66 cm et d'au plus 104 cm, ayant au moins 157 et au plus 385 fils au 10 cm dans la chaîne et ayant au moins 133 et au plus 275 fils au 10 cm dans la trame, devant servir à la fabrication de couches.....	KGM		
5208.22.20 00	--	Uniquement de coton, blanchis aux fins de la teinture seulement, de fils de trame ou de chaîne ayant subi une torsion d'au moins 1.050 tours par mètre, devant servir aux fabricants transformateurs seulement pour la production de tissus teintés et apprêtés à l'intention de l'industrie du vêtement	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.22.30 00	--	Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5208.22.90		- - -Autres		12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	- - - -Popelines et draps.....	KGM		
	20	- - - -Tissus imprimés et à draps (non grattés ni brossés).....	KGM		
	90	- - - -Autres.....	KGM		
5208.23		--À armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5208.23.10 00		- - -Uniquement de coton, blanchis aux fins de la teinture seulement, de fils de trame ou de chaîne ayant subi une torsion d'au moins 1.050 tours par mètre, devant servir aux fabricants transformateurs seulement pour la production de tissus teintés et apprêtés à l'intention de l'industrie du vêtement	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - -Autres :			
5208.23.91 00		- - -Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.23.99 00		- - -Autres	KGM	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.29		--Autres tissus			
5208.29.10 00		- - -De fils titrant en fils simples au plus 60 décitex (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples), comprenant tous les tissus dont la mesure moyenne des fils dans la chaîne et dans la trame est d'au plus 60 décitex en fils simples (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples)	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.29.20 00		- - -Uniquement de coton, blanchis aux fins de la teinture seulement, de fils de trame ou de chaîne ayant subi une torsion d'au moins 1.050 tours par mètre, devant servir aux fabricants transformateurs seulement pour la production de tissus teintés et apprêtés à l'intention de l'industrie du vêtement	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - -Autres :			
5208.29.91		- - -Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	- - - -Armure satin.....	KGM		
	90	- - - -Autres.....	KGM		
5208.29.99		- - -Autres		12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	- - - -Armure satin.....	KGM		
	90	- - - -Autres.....	KGM		
		-Teints :			
5208.31		--À armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m²			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5208.31.10 00	--	-De fils titrant en fils simples au plus 60 décitex (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples), comprenant tous les tissus dont la mesure moyenne des fils dans la chaîne et dans la trame est d'au plus 60 décitex en fils simples (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples)	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.31.20 00	--	-Uniquement de coton, produits par filature à anneaux, devant servir à la fabrication de ruban autoadhésif	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	--	-Autres :			
5208.31.91 00	---	-Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.31.99 00	---	-Autres	KGM	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.32		--À armure toile, d'un poids excédant 100 g/m²			
5208.32.10	--	-Devant servir à la fabrication de bandeaux (cuirs de chapeaux), doublures (comprenant les fonds et flancs), visières et bandes de renfort de chapeaux ou de casquettes; De fils titrant en fils simples au plus 60 décitex (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples), comprenant tous les tissus dont la mesure moyenne des fils dans la chaîne et dans la trame est d'au plus 60 décitex en fils simples (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples); Uniquement en fils de coton peignés, titrant en fils simples pas plus de 100 décitex (100 numéros métriques ou plus en fils simples), devant servir à la fabrication de chemises ou de blouses		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-De fils titrant ou moyennant en fils simples pas plus de 60 décitex (excédant 166,67 numéros métriques en fils simples).....	KGM		
20	----	-Autres, devant servir à la fabrication de bandeaux (cuirs de chapeaux), doublures (comprenant les fonds et flancs), visières et bandes de renfort des chapeaux ou de casquettes.....	KGM		
30	----	-Uniquement en fils de coton peignés, titrant en fils simples pas plus de 100 décitex (100 numéros métriques ou plus en fils simples), devant servir à la fabrication de chemises ou de blouses.....	KGM		
5208.32.90	--	-Autres		12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-Popelines et draps.....	KGM		
20	----	-Tissus imprimés et à draps (non grattés ni brossés).....	KGM		
90	----	-Autres.....	KGM		
5208.33		--À armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5208.33.10 00	--	-De fils titrant en fils simples au plus 60 décitex (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples), comprenant tous les tissus dont la mesure moyenne des fils dans la chaîne et dans la trame est d'au plus 60 décitex en fils simples (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples)	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	--	-Autres :			
5208.33.91 00	---	-Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5208.33.99	00	- - - -Autres	KGM	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.39		- -Autres tissus			
5208.39.30		- - -Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	- - - -Armure satin.....	KGM		
	90	- - - -Autres.....	KGM		
5208.39.90		- - -Autres		12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	- - - -Armure satin.....	KGM		
	90	- - - -Autres.....	KGM		
		-En fils de diverses couleurs :			
5208.41		- -À armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m²			
5208.41.20	00	- - -Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.41.90	00	- - -Autres	KGM	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.42		- -À armure toile, d'un poids excédant 100 g/m²			
5208.42.10	00	- - -Uniquement de fils de coton titrant en fils simples pas plus de 60 décitex (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples)	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - -Autres :			
5208.42.91	00	- - -Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.42.99		- - - -Autres		12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	- - - -Popelines et draps.....	KGM		
	20	- - - -Tissus imprimés et à draps (non grattés ni brossés).....	KGM		
	90	- - - -Autres.....	KGM		
5208.43		- -À armure sergé, y compris le croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5208.43.70	00	- - -Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.43.90	00	- - -Autres	KGM	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.49		- -Autres tissus			
5208.49.10	00	- - -De fils titrant en fils simples au plus 60 décitex (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples), comprenant tous les tissus dont la mesure moyenne des fils dans la chaîne et dans la trame est d'au plus 60 décitex en fils simples (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples)	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		---Autres :			
5208.49.91 00		---Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.49.99 00		---Autres	KGM	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		-Imprimés :			
5208.51		--À armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m²			
5208.51.10 00		---Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.51.90 00		---Autres	KGM	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.52		--À armure toile, d'un poids excédant 100 g/m²			
5208.52.10		---Uniquement en fils de coton peignés, titrant en fils simples pas plus de 100 décitex (100 numéros métriques ou plus en fils simples), devant servir à la fabrication de chemises ou de blouses; Uniquement de fils de coton, titrant en fils simples pas plus de 60 décitex (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples)		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	---Uniquement de fils de coton, titrant en fils simples pas plus de 60 décitex (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples).....	KGM		
20	----	---Uniquement en fils de coton peignés, titrant en fils simples pas plus de 100 décitex (100 numéros métriques ou plus en fils simples), devant servir à la fabrication de chemises ou de blouses.....	KGM		
5208.52.20 00		---Uniquement de coton, brossés sur les deux faces, devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.52.30 00		---Tissus de flanelle, uniquement de coton, devant servir de doublure dans la fabrication des sacs de couchage	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5208.52.90		---Autres		12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	---Popelines et draps.....	KGM		
20	----	---Tissus imprimés et à draps (non grattés ni brossés).....	KGM		
90	----	---Autres.....	KGM		
5208.59		--Autres tissus			
5208.59.10 00		---De fils titrant en fils simples au plus 60 décitex (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples), comprenant tous les tissus dont la mesure moyenne des fils dans la chaîne et dans la trame est d'au plus 60 décitex en fils simples (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples)	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		---Autres :			
5208.59.91		---Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	---Armure satin.....	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	90	-----Autres.....	KGM		
5208.59.99		-----Autres		12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-----Armure satin.....	KGM		
	90	-----Autres.....	KGM		
52.09		Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m².			
		-Écrus :			
5209.11		--À armure toile			
5209.11.10		--Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de tentes pour usage familial ou récréatif, ayant une surface de plancher d'au moins 3 m ² et d'au plus 21 m ² ; Uniquement de coton, d'une largeur d'au moins 66 cm et d'au plus 104 cm, ayant au moins 157 et au plus 385 fils au 10 cm dans la chaîne et ayant au moins 133 et au plus 275 fils au 10 cm dans la trame, devant servir à la fabrication de couches		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-----Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de tentes pour usage familial ou récréatif, ayant une surface de plancher d'au moins 3 m ² et d'au plus 21 m ²	KGM		
	20	-----Uniquement de coton, d'une largeur d'au moins 66 cm et d'au plus 104 cm, ayant au moins 157 et au plus 385 fils au 10 cm dans la chaîne et ayant au moins 133 et au plus 275 fils au 10 cm dans la trame, devant servir à la fabrication de couches.....	KGM		
5209.11.20	00	--Autres, devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.11.30	00	--Uniquement de coton, de fils de trame ou de chaîne ayant subi une torsion d'au moins 1.050 tours par mètre, devant servir aux fabricants transformateurs seulement pour la production de tissus teintés et apprêtés à l'intention de l'industrie du vêtement	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.11.90		-----Autres		10 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-----Toile et tissus assimilés.....	KGM		
	90	-----Autres.....	KGM		
5209.12		--À armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5209.12.10	00	--Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.12.20	00	--Uniquement de coton, de fils de trame ou de chaîne ayant subi une torsion d'au moins 1.050 tours par mètre, devant servir aux fabricants transformateurs seulement pour la production de tissus teintés et apprêtés à l'intention de l'industrie du vêtement	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.12.90	00	--Autres	KGM	10 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5209.19		--Autres tissus			
5209.19.10 00	--	Pour serviettes de toilette ou à armure oeil de perdrix, non fini, d'une largeur n'excédant pas 56 cm, devant servir à la fabrication d'essuie-mains à l'usage des hôtels, restaurants, institutions ou industries	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.19.20	--	Autres, devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	Armure satin	KGM		
90	----	Autres	KGM		
5209.19.30 00	--	Uniquement de coton, de fils de trame ou de chaîne ayant subi une torsion d'au moins 1.050 tours par mètre, devant servir aux fabricants transformateurs seulement pour la production de tissus teintés et apprêtés à l'intention de l'industrie du vêtement	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.19.90	--	Autres		10 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	Armure satin	KGM		
90	----	Autres	KGM		
		-Blanchis :			
5209.21		--À armure toile			
5209.21.10 00	--	Uniquement de coton, d'une largeur d'au moins 66 cm et d'au plus 104 cm, ayant au moins 157 et au plus 385 fils au 10 cm dans la chaîne et ayant au moins 133 et au plus 275 fils au 10 cm dans la trame, devant servir à la fabrication de couches	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.21.20 00	--	Uniquement de coton, blanchis aux fins de la teinture seulement, de fils de trame ou de chaîne ayant subi une torsion d'au moins 1.050 tours par mètre, devant servir aux fabricants transformateurs seulement pour la production de tissus teintés et apprêtés à l'intention de l'industrie du vêtement	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.21.40 00	--	Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.21.90 00	--	Autres	KGM	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TAU : 10,5 % TNZ : 10,5 %
5209.22		--À armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5209.22.10 00	--	Uniquement de coton, blanchis aux fins de la teinture seulement, de fils de trame ou de chaîne ayant subi une torsion d'au moins 1.050 tours par mètre, devant servir aux fabricants transformateurs seulement pour la production de tissus teintés et apprêtés à l'intention de l'industrie du vêtement	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.22.40 00	--	Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5209.22.90 00	- - -	Autres	KGM	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.29	- -	Autres tissus			
5209.29.10 00	- -	Uniquement de coton, d'une largeur d'au moins 66 cm et d'au plus 104 cm, ayant au moins 157 et au plus 385 fils au 10 cm dans la chaîne et ayant au moins 133 et au plus 275 fils au 10 cm dans la trame, devant servir à la fabrication de couches	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.29.20 00	- -	Uniquement de coton, blanchis aux fins de la teinture seulement, de fils de trame ou de chaîne ayant subi une torsion d'au moins 1.050 tours par mètre, devant servir aux fabricants transformateurs seulement pour la production de tissus teintés et apprêtés à l'intention de l'industrie du vêtement	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.29.30 00	- -	Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.29.90 00	- - -	Autres	KGM	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		-Teints :			
5209.31	- -	À armure toile			
5209.31.10 00	- -	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de tentes pour usage familial ou récréatif, ayant une surface de plancher d'au moins 3 m ² et d'au plus 21 m ²	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.31.20 00	- -	Uniquement de coton, contenant des fils à deux plis, imprégnés de matériaux pas essentiellement du plastique ou du caoutchouc pour l'obtention d'une pression hydrostatique supérieure à 36 cm d'eau, selon la norme ISO 811-1981, à un taux d'augmentation de la pression de l'eau de 60 cm d'eau/minute, et à un taux d'arrosage d'au moins ISO 4, selon la norme ISO 4920-1981, toutes les valeurs étant prélevées dans une atmosphère tempérée normale selon la norme ISO 139-1973 avec de l'eau distillée ou entièrement déionisée à 20 ± 2 °C, le tissu imprégné ayant un poids d'au moins 250 g/m ² mais n'excédant pas 400 g/m ² et évalués à 4,50 \$/m ² ou plus, devant servir à la fabrication de vestons, manteaux ou chapeaux	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.31.30 00	- -	Uniquement de coton, d'un poids d'au moins 230 g/m ² mais n'excédant pas 310 g/m ² , devant servir à la fabrication de pantalons, de shorts, de salopettes, de jupes et de vestes	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.31.40 00	- -	Uniquement de fils simples de coton, titrant dans la trame au moins 920 décitex, brossés des deux côtés, devant servir à la fabrication de chemises à col façonné	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.31.90	- - -	Autres		12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	- - - - -Toile et tissus assimilés	KGM		
	90	- - - - -Autres	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5209.32		--À armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5209.32.10 00	--	À armure sergé de 3 contenant en poids 1 % ou plus mais n'excédant pas 3 % de lames d'élastomère, d'un poids excédant 200 g/m ² , devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.32.20 00	--	À armure sergé de 3 contenant au moins 7 % en poids de fils d'élastomères de polyuréthane, brossés d'un côté, titrant au moins 350 g/m ² , d'une valeur d'au moins 17 \$/m ² , devant servir à la fabrication de culottes d'équitation	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.32.30 00	--	Uniquement de coton, d'un poids d'au moins 230 g/m ² mais n'excédant pas 310 g/m ² , devant servir à la fabrication de pantalons, de shorts, de salopettes, de jupes et de vestes	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.32.40 00	--	Uniquement de coton et de monofilament élastomérique, contenant au moins 90 % en poids de coton, devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.32.90 00	--	Autres	KGM	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.39		--Autres tissus			
5209.39.10 00	--	Uniquement de coton, comprenant des fils simples dans les deux sens, titrant au moins 600 décitex mais n'excédant pas 900 décitex par fil simple, d'un poids d'au moins 290 g/m ² mais n'excédant pas 410 g/m ² , devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.39.20 00	--	Uniquement de coton et de monofilament élastomérique, contenant au moins 90 % en poids de coton, devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.39.90	--	Autres		12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>Armure satin</i>	KGM		
	90	---- <i>Autres</i>	KGM		
		-En fils de diverses couleurs :			
5209.41		--À armure toile			
5209.41.20 00	--	Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.41.90 00	--	Autres	KGM	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.42		--Tissus dits « Denim »			
5209.42.10	--	Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TAU, TNZ, TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- <i>Contenant des fils d'élastomères :</i>			
	11	---- <i>D'un poids n'excédant pas 360 g/m²</i>	KGM		
	12	---- <i>D'un poids excédant 360 g/m²</i>	KGM		
		---- <i>Ne contenant pas de fils d'élastomères :</i>			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		21 - - - - -D'un poids n'excédant pas 360 g/m ²	KGM		
		22 - - - - -D'un poids excédant 360 g/m ²	KGM		
5209.42.90	- - -	-Autres		12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TAU : 10,5 % TNZ : 10,5 %
		- - - - -Contenant des fils d'élastomères :			
		11 - - - - -D'un poids n'excédant pas 360 g/m ²	KGM		
		12 - - - - -D'un poids excédant 360 g/m ²	KGM		
		- - - - -Ne contenant pas de fils d'élastomères :			
		21 - - - - -D'un poids n'excédant pas 360 g/m ²	KGM		
		22 - - - - -D'un poids excédant 360 g/m ²	KGM		
5209.43		- -Autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5209.43.10 00	- - -	-Uniquement de coton, teints en fil, prétrécis, d'un poids d'au moins 265 g/m ² , devant servir comme coutils à la fabrication de matelas ou de supports de matelas	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - -Autres :			
5209.43.91 00	- - -	-Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.43.99 00	- - -	-Autres	KGM	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.49		- -Autres tissus			
5209.49.10	- - -	-Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 - - - - -Armure satin.....	KGM		
		90 - - - - -Autres.....	KGM		
5209.49.90	- - -	-Autres		12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 - - - - -Armure satin.....	KGM		
		90 - - - - -Autres.....	KGM		
		-Imprimés :			
5209.51.00		- -À armure toile		12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 - - - - -Toile et tissus assimilés.....	KGM		
		- - - - -Tissus grattés ou brossés :			
		21 - - - - -Pour les vêtements.....	KGM		
		22 - - - - -Autres que pour les vêtements.....	KGM		
		90 - - - - -Autres.....	KGM		
5209.52		- -À armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5209.52.10 00	- - -	-Uniquement de coton et de monofilament élastomérique, contenant au moins 90 % en poids de coton, devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5209.52.90 00	- - -	-Autres	KGM	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.59	- -	-Autres tissus			
5209.59.10 00	- -	-Uniquement de coton et de monofilament élastomérique, contenant au moins 90 % en poids de coton, devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5209.59.90	- - -	-Autres		12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10 - - - -	-Armure satin	KGM		
	90 - - - -	-Autres	KGM		
52.10		Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m².			
		-Écrus :			
5210.11.00	- -	-À armure toile		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	- - - -	-Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments de polyester :			
	11 - - - -	-Pour les vêtements	KGM		
	12 - - - -	-Autres que pour les vêtements	KGM		
	90 - - - -	-Autres	KGM		
5210.19.00	- -	-Autres tissus		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	- - - -	-Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments de polyester :			
	11 - - - -	-Pour les vêtements	KGM		
	12 - - - -	-Autres que pour les vêtements	KGM		
	90 - - - -	-Autres	KGM		
		-Blanchis :			
5210.21.00	- -	-À armure toile		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	- - - -	-Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments de polyester :			
	11 - - - -	-Pour les vêtements	KGM		
	12 - - - -	-Autres que pour les vêtements	KGM		
	90 - - - -	-Autres	KGM		
5210.29.00	- -	-Autres tissus		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	- - - -	-Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments de polyester :			
	11 - - - -	-Pour les vêtements	KGM		
	12 - - - -	-Autres que pour les vêtements	KGM		
	90 - - - -	-Autres	KGM		
		-Teints :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5210.31.00		--À armure toile		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		----Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments de polyester :			
	11	----Pour les vêtements.....	KGM		
	12	----Autres que pour les vêtements.....	KGM		
	90	----Autres	KGM		
5210.32.00		--À armure sergé, y compris le croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		----Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments de polyester :			
	11	----Pour les vêtements.....	KGM		
	12	----Autres que pour les vêtements.....	KGM		
	90	----Autres	KGM		
5210.39.00		--Autres tissus		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		----Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments de polyester :			
	11	----Pour les vêtements.....	KGM		
	12	----Autres que pour les vêtements.....	KGM		
	90	----Autres	KGM		
		-En fils de diverses couleurs :			
5210.41.00		--À armure toile		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		----Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments de polyester :			
	11	----Pour les vêtements.....	KGM		
	12	----Autres que pour les vêtements.....	KGM		
	90	----Autres	KGM		
5210.49		--Autres tissus			
		--À armure sergé, y compris le croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 :			
5210.49.11	00	----Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5210.49.19	00	----Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5210.49.90		--Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		----Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments de polyester :			
	11	----Pour les vêtements.....	KGM		
	12	----Autres que pour les vêtements.....	KGM		
	90	----Autres	KGM		
		-Imprimés :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5210.51.00	--	À armure toile		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TAU : 8 % TNZ : 8 %
	----	Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments de polyester :			
	11 ----	Pour les vêtements	KGM		
	12 ----	Autres que pour les vêtements	KGM		
	90 ----	Autres	KGM		
5210.59.00	--	Autres tissus		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	----	Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments de polyester :			
	11 ----	Pour les vêtements	KGM		
	12 ----	Autres que pour les vêtements	KGM		
	90 ----	Autres	KGM		
52.11		Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m².			
		-Écrus :			
5211.11.00	--	À armure toile		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	----	Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments de polyester :			
	11 ----	Pour les vêtements	KGM		
	12 ----	Autres que pour les vêtements	KGM		
	90 ----	Autres	KGM		
5211.12	--	À armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5211.12.10	--	Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10 ----	Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments de polyester.....	KGM		
	90 ----	Autres	KGM		
5211.12.90	--	Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10 ----	Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments de polyester.....	KGM		
	90 ----	Autres	KGM		
5211.19.00	--	Autres tissus		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	----	Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments de polyester :			
	11 ----	Pour les vêtements	KGM		
	12 ----	Autres que pour les vêtements	KGM		
	90 ----	Autres	KGM		
5211.20	--	Blanchis			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		- - -À armure sergé, y compris le croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 :			
5211.20.11	00	- - -Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5211.20.19	00	- - -Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5211.20.90	00	- - -Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		-Teints :			
5211.31.00		- -À armure toile		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - - -Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments de polyester :			
11	- - - -	-Pour les vêtements.....	KGM		
12	- - - -	-Autres que pour les vêtements.....	KGM		
90	- - - -	-Autres	KGM		
5211.32		- -À armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5211.32.10		- - -Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
10	- - - -	-Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments de polyester.....	KGM		
90	- - - -	-Autres	KGM		
5211.32.90		- - -Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
10	- - - -	-Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments de polyester.....	KGM		
90	- - - -	-Autres	KGM		
5211.39.00		- -Autres tissus		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - - -Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments de polyester :			
11	- - - -	-Pour les vêtements.....	KGM		
12	- - - -	-Autres que pour les vêtements.....	KGM		
90	- - - -	-Autres	KGM		
		-En fils de diverses couleurs :			
5211.41		- -À armure toile			
5211.41.10		- - -Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
10	- - - -	-Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments de polyester.....	KGM		
90	- - - -	-Autres	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5211.41.90	---	-Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-Mêlangés principalement ou uniquement avec des filaments de polyester.....	KGM		
90	----	-Autres.....	KGM		
5211.42		--Tissus dits « Denim »			
5211.42.10	---	-Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	----	-Contenant des fils texturés de polyester :			
11	-----	-D'un poids n'excédant pas 360 g/m ²	KGM		
12	-----	-D'un poids excédant 360 g/m ²	KGM		
	----	-Ne contenant pas de fils texturés de polyesters :			
21	-----	-D'un poids n'excédant pas 360 g/m ²	KGM		
22	-----	-D'un poids excédant 360 g/m ²	KGM		
5211.42.90	---	-Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	----	-Contenant des fils texturés de polyester :			
11	-----	-D'un poids n'excédant pas 360 g/m ²	KGM		
12	-----	-D'un poids excédant 360 g/m ²	KGM		
	----	-Ne contenant pas de fils texturés de polyesters :			
21	-----	-D'un poids n'excédant pas 360 g/m ²	KGM		
22	-----	-D'un poids excédant 360 g/m ²	KGM		
5211.43		--Autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5211.43.10	00	-Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5211.43.90	00	-Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5211.49.00		--Autres tissus		En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	----	-Mêlangés principalement ou uniquement avec des filaments de polyester :			
11	-----	-Pour les vêtements.....	KGM		
12	-----	-Autres que pour les vêtements.....	KGM		
90	----	-Autres.....	KGM		
		-Imprimés :			
5211.51.00		--À armure toile		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	----	-Mêlangés principalement ou uniquement avec des filaments de polyester :			
11	-----	-Pour les vêtements.....	KGM		
12	-----	-Autres que pour les vêtements.....	KGM		
90	----	-Autres.....	KGM		
5211.52		--À armure sergé y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5211.52.10	00	--Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5211.52.90	00	--Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5211.59.00		--Autres tissus		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		----Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments de polyester :			
	11	----Pour les vêtements.....	KGM		
	12	----Autres que pour les vêtements.....	KGM		
	90	----Autres.....	KGM		
52.12		Autres tissus de coton.			
		-D'un poids n'excédant pas 200 g/m ² :			
5212.11		--Écrus			
5212.11.20	00	--Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5212.11.30	00	--Autres, mélangés principalement ou uniquement avec de la soie	KGM	8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
5212.11.90	00	--Autres	KGM	13 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 10 %
5212.12		--Blanchis			
5212.12.20	00	--Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5212.12.30	00	--Autres, mélangés principalement ou uniquement avec de la soie	KGM	8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
5212.12.90	00	--Autres	KGM	13 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 10 %
5212.13		--Teints			
5212.13.30	00	--Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5212.13.40	00	--Autres, mélangés principalement ou uniquement avec de la soie	KGM	8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
5212.13.90	00	--Autres	KGM	13 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 10 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5212.14		--En fils de diverses couleurs			
5212.14.30 00	--	Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5212.14.40 00	--	Autres, mélangés principalement ou uniquement avec de la soie	KGM	8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
5212.14.90 00	--	Autres	KGM	13 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 10 %
5212.15		--Imprimés			
5212.15.20 00	--	Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5212.15.30 00	--	Autres, mélangés principalement ou uniquement avec de la soie	KGM	8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
5212.15.90 00	--	Autres	KGM	13 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 10 %
		-D'un poids excédant 200 g/m² :			
5212.21		--Écrus			
5212.21.20 00	--	Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5212.21.30 00	--	Autres, mélangés principalement ou uniquement avec de la soie	KGM	8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
5212.21.90 00	--	Autres	KGM	13 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 10 %
5212.22		--Blanchis			
5212.22.20 00	--	Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5212.22.30 00	--	Autres, mélangés principalement ou uniquement avec de la soie	KGM	8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
5212.22.90 00	--	Autres	KGM	13 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 10 %
5212.23		--Teints			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5212.23.20 00		--Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5212.23.30 00		--Autres mélangés principalement ou uniquement avec de la soie	KGM	8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
5212.23.90 00		--Autres	KGM	13 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 10 %
5212.24		--En fils de diverses couleurs			
5212.24.20 00		--Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5212.24.30 00		--Autres, mélangés principalement ou uniquement avec de la soie	KGM	8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
5212.24.90 00		--Autres	KGM	13 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 10 %
5212.25		--Imprimés			
5212.25.20 00		--Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5212.25.30 00		--Autres, mélangés principalement ou uniquement avec de la soie	KGM	8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
5212.25.90 00		--Autres	KGM	13 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 10 %